

Le Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017 du syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise et du syndicat Force Énergies.

Il représente 229 communes adhérentes pour la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité et pour la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Par ailleurs 33 communes ont délégué à titre optionnel la compétence éclairage public, à la fois pour la maintenance et les investissements.

Le présent budget est voté par nature, selon la nomenclature M14, au niveau du chapitre avec les opérations d'investissement pour le budget principal.

La comptabilité du service optionnel d'éclairage public est inscrite dans un budget annexe développé dans une deuxième partie.

1. Budget principal

1.1. Prévisions de la section de fonctionnement

Le coefficient pour le calcul de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité, principale ressource financière du syndicat, est maintenu à 6 (maximum 8,5) et la recette envisagée pour 2017 est de 1,3 millions d'euros.

En application des cahiers des charges de concession, le syndicat percevra 342 k€ de redevances par les concessionnaires SICAE OISE et SER Lassigny.

De plus 45 k€ seront reversés par le budget annexe au budget principal correspondant à la part des charges de personnel affectée au service optionnel éclairage public.

Enfin 1,8 millions d'euros correspondant au résultat antérieur est reporté en recette de fonctionnement.

Les dépenses à caractère général sont estimées à 336 k€ avec principalement des crédits affectés à la réalisation d'études pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électrique destinées à mailler d'une part le territoire du SEZEO mais aussi l'intégralité du département en complément des installations déjà prévues par le SE60.

Un audit sur l'éclairage public des 229 communes est également envisagé afin de permettre au syndicat de définir la politique à mener dans ce domaine (prestations proposées, coût, économies d'énergies...).

Les dépenses liées au personnel et aux élus sont estimées à 334 € et 33 k€ sont affectés aux intérêts de la dette.

1.2. Réalisations de la section d'investissement

Outre les investissements liés au renforcement du réseau, le syndicat maintient sa volonté d'accompagner les communes qui souhaitent enfouir leurs réseaux secs.

C'est pourquoi en cas de renforcement et quelle que soit la méthode retenue (aérien ou souterrain) le SEZEO finance la basse tension dans sa globalité. En cas d'enfouissement simple des réseaux, non lié à une nécessité technique, le SEZEO participe à 50 % des dépenses afférentes à la basse tension.

En ce sens 4 millions d'euros de nouveaux crédits sont destinés au financement des travaux sur le réseau. Au moment du vote du budget, la moitié de ces crédits est répartie en 60 opérations de travaux et l'autre moitié pourra être affectée à de nouvelles opérations en cours d'année.

Les montants avancés par le SEZEO pour les travaux d'éclairage public et de télécommunication, puis remboursés par les communes, sont retracés aux opérations pour comptes de tiers.

Ces dépenses sont équilibrées par l'excédent généré par la section de fonctionnement, par l'octroi de fonds FACÉ du ministère de l'écologie, par l'enveloppe attribuée par les concessionnaires au titre de « l'article 8 » et par la récupération de la TVA auprès des gestionnaires du réseau.

1.3. Dette

En 2017, le budget principal remboursera 85 k€ de capital et il n'est pas envisagé de contracter de nouveaux emprunts.

1.4. Immobilisations

Le renouvellement des ouvrages incombant au concessionnaire SICAE OISE, le syndicat ne pratique pas l'amortissement comptable sur les investissements réalisés sur les réseaux électriques. Les amortissements constatés sont pratiqués sur le matériel informatique et le mobilier acquis.

1.5. Personnel

Le personnel issu des précédents syndicats est repris. Le SEZEO compte au 1^{er} janvier trois emplois permanents à temps complet à savoir un Directeur, un Ingénieur et un Gestionnaire administratif. Un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité lié à la fusion est également en cours pour assurer les missions d'Assistant administratif.

2. Budget annexe Éclairage public Force Énergies

2.1. Réalisations de la section de fonctionnement

Sur la base du règlement de service en vigueur, les communes adhérentes à la compétence éclairage public verseront 124 k€ de redevances en 2017.

La maintenance préventive et curative est estimée à 40 k€ et 45 k€ seront reversés au budget principal au titre des frais de personnel affecté à ce service.

Après reprise du résultat 2016 de 52 k€, la section de fonctionnement transfère 92 k€ pour la réalisation des investissements 2017.

2.2. Réalisations de la section d'investissement

Les crédits affectés aux nouveaux investissements en 2017 s'élèvent à 149 k€ auxquels s'ajoute 165 k€ de dépenses reportées de l'année précédente.

Les subventions notifiées par le Conseil Départemental et au titre de la DETR pour un montant d'environ 41 k€ ainsi que 51 k€ au titre du Fond de Compensation pour la TVA permettront le financement de ces investissements.

2.3. Dette

En 2017, le budget annexe éclairage public remboursera 36 k€ de capital et il n'est pas envisagé de réaliser de nouveaux emprunts.

2.4. Personnel

L'emploi d'Ingénieur est pris en charge par le budget annexe à hauteur de 60 % afin de couvrir le temps passé sur la mission éclairage public.

Le Président,
Olivier FERREIRA

